



Communiqué de presse

AESH sacrifiées : un choix politique contre l'école inclusive

F.S.U.

La FSU dénonce le rejet, ce mercredi 7 janvier au Sénat, de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH, et ce, malgré le soutien marqué de l'opinion publique et des parents d'élèves. Ce rejet, soutenu par le gouvernement et la majorité sénatoriale de droite et du centre, constitue un choix politique lourd de conséquences pour l'école publique et l'inclusion scolaire.

Alors que 148 000 AESH accompagnent les élèves en situation de handicap, près de 49 000 élèves étaient encore privé.es d'accompagnement en septembre et la plupart de celles et ceux accompagné.es ne le sont pas à la hauteur de leurs besoins. Les AESH subissent une précarité structurelle : salaires d'environ 850 euros, temps incomplets imposés, absence de perspectives, formation insuffisante. Cette précarité financière se double d'une précarité dans le travail puisque les écoles et les établissements peinent encore à intégrer les AESH dans leur fonctionnement. Cette situation fragilise l'accompagnement des élèves et alimente la fuite du métier.

Les arguments avancés par le gouvernement, coût, rigidité, manque de souplesse, ne tiennent pas. Ils traduisent une absence de volonté politique, alors même que d'autres choix budgétaires continuent de favoriser les plus riches.

En agissant ainsi, le gouvernement et la majorité sénatoriale envoient un message clair : l'école inclusive n'est pas une priorité.

La FSU exige :

- un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH
- une rémunération à temps plein sur la base de 24h d'accompagnement
- une formation initiale et continue qualifiante reconnue
- la reconnaissance pleine de leurs missions
- la suppression des PIAL et des PAS

La FSU appelle à renforcer les mobilisations unitaires pour une école publique réellement inclusive, respectueuse des droits des élèves et des personnels.

Pétition en ligne : <https://www.mapetition.org/AESH/index.php>